

## Informations générales

- L'entrée se fait par la rue du Chêne Vert, côté école maternelle
- Depuis le mois de juillet 2016, la facturation se fait en mairie. Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour les paiements par chèque.
- Pour les paiements en espèces et les réclamations, des permanences seront assurées en mairie par **Mme Laetitia David-Bigot**, comptable (Coordonnées : [comptabilite.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:comptabilite.mairie@gagnac-sur-garonne.fr), 05 62 22 93 50) : le mercredi matin de 8h30 à 10h et le vendredi après-midi de 15h30 à 17h.

## Inscriptions

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, les mercredis après-midi (ALAE) et les vacances scolaires (ALSH) sont **obligatoires**.

Les inscriptions se font sur le **portail famille** accessible depuis le site internet de la commune : [www.gagnac-sur-garonne.fr](http://www.gagnac-sur-garonne.fr)

Pour le restaurant scolaire et les mercredis après-midi, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 15 jours à l'avance**.

Pour les vacances scolaires, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 85 jours avant le premier jour de vacances**.

Au-delà de ces dates, les inscriptions seront bloquées.

En cas de non-respect de ces règles d'inscription, les modalités suivantes seront appliquées :

	Restaurant scolaire	Mercredi après-midi	Vacances scolaires
Enfant non-inscrit	Si l'enfant est présent, le repas est facturé à <b>6,50€</b>	Accueil de l'enfant <b>refusé</b>	
Enfant inscrit mais absent *	Repas facturé à <b>6,50€</b>	Facturation selon tarifs en vigueur (voir au dos)	

\*Sauf si l'absence de l'enfant inscrit est justifiée sur présentation d'un certificat médical dans un délai maximum de 48h.

En cas de besoin, le bureau situé à l'accueil du centre pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches d'inscription.

# Fonctionnement du Centre d'Animation Municipal

## Année 2021-2022

### Contacts :

#### Coordinatrice Éducation:

Vanessa Le Behec  
[education.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:education.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)

#### Co-directeurs Enfance/Jeunesse :

Anthony Gex  
[caj.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:caj.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)  
Jérôme Lout  
[dca.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:dca.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)



Téléphone : 05 61 09 76 43



Email : [maternelles.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:maternelles.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)  
[elementaires.mairie@gagnac-sur-garonne.fr](mailto:elementaires.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)





## Période scolaire : ALAE

(Accueil de Loisirs Associé à l'École)

## Vacances scolaires : ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Horaires : de 7h30 à 8h30 - de 11h30 à 13h30 - de 15h45 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et de 13h30 à 18h30 (mercredi).

Nous accueillons votre enfant :

- le matin en accueil échelonné de **7h30 à 8h15**
- le soir en départ échelonné de **15h45 à 18h30** :
  - \* pour la tranche 1, de 15h45 à 17h30
  - \* pour la tranche 2, de 17h30 à 18h30
- le mercredi après-midi de **13h à 18h30** :
  - \* accueil et départ échelonnés de 13h00 à 14h00
  - \* départ échelonné de 16h30 à 18h30 (hors activité associative spécifique)

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du Centre d'Animation de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps.

Pour le goûter, pensez à donner une collation à votre enfant.

### Tarifs 2020-2021

	Quotien familial	ALAE (matin, midi, soir 1 et soir 2)	REPAS	MERCREDI après-midi
1	< à 200	0,20 €	1,11 €	1 €
2	de 201 à 400	0,28 €	1,74 €	1,40 €
3	de 401 à 700	0,45 €	2,26 €	2,25 €
4	de 701 à 1 200	0,59 €	2,77 €	2,95 €
5	de 1 201 à 2 000	0,74€	3,18 €	3,70 €
6	> à 2001 et enfant extérieur à Gagnac	0,87 €	3,59 €	4,35 €

### Paielements ALAE, Restaurant scolaire et ALSH

Les paiements s'effectuent tous les mois soit :

- par carte bancaire via le portail famille
- par chèque, libellé à l'ordre du trésor public
- par prélèvement bancaire
- en espèces
- par chèques vacances
- par chèque CESU

Une notification mensuelle par email et SMS informera les familles de l'émission des factures.

Accueil pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

### Vacances scolaires

Le matin : accueil échelonné de 7h30 à 9h

Le midi : possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant entre 11h45 et 12h ou entre 13h et 14h

Le soir : départ échelonné entre 16h30 et 18h30.

### Tarifs ALSH

	Quotien familial	Prix pour la demi-journée	Prix pour la journée	Prix du repas
1	< à 200	2,14 €	7,05€	1,11 €
2	de 201 à 400	2,99 €	7,30 €	1,74 €
3	de 401 à 700	3,92 €	7,84€	2,26 €
4	de 701 à 1 200	4,87 €	9,74 €	2,77 €
5	de 1 201 à 2 000	5,88 €	11,76 €	3,18 €
6	> à 2001 et enfant extérieur à Gagnac	6,78 €	13,56 €	3,59 €

Réduction journalière de la CAF 31 - Convention Vacances Loisirs

QF	0-400	401-600	601-800	>800
ALSH	5€/jour	6€/jour	7€/jour	0
Séjours	18 €/jour	12 €/jour	10 €/jour	0

### Sorties et séjours

Pendant les vacances scolaires, des sorties et des séjours (ski, plage,...) seront proposés. Une participation sera facturée en supplément.

Les règlements intérieurs du centre d'animation et du restaurant scolaire sont disponibles à l'accueil de la mairie et au Centre d'Animation